

## À la recherche des étudiants dans les archives d'une université

Charlotte Maday, Magali Moysan

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Maday Charlotte, Moysan Magali. À la recherche des étudiants dans les archives d'une université. In: La Gazette des archives, n°235, 2014. Archives des jeunesses, jeunesses des archives. pp. 33-43;

[http://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2014\\_num\\_235\\_3\\_5140](http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2014_num_235_3_5140)

---

Document généré le 15/03/2017

# À la recherche des étudiants dans les archives d'une université

---

Charlotte MADAY

Magalie MOYSAN

En France, les universités constituent le premier débouché des lycéens dans l'enseignement supérieur : en 2012, elles accueillent plus de 460 000 personnes, soit près de 60 % de la population étudiante hexagonale<sup>1</sup>. Le nombre d'étudiants a explosé dans les années soixante lorsque les *baby-boomers* ont atteint l'âge des études et, dès le début des années soixante-dix, les universités « modernes » créées par la loi Faure<sup>2</sup> ont dû faire face à l'afflux croissant d'étudiants et se doter d'outils de gestion efficaces.

Pour cela, elles bénéficient des débuts de l'informatique qui permettent aux universités de connaître leurs usagers. Dès 1976, un article paru dans le journal de l'université Paris 7, *Paris 7 Information*, fait apparaître un souci de la statistique étudiante<sup>3</sup>. Intitulé « Étudiant, es-tu là ? À la recherche de l'étudiant perdu... », il présente les premiers résultats d'une enquête menée sur l'année universitaire 1974-1975. Cette préoccupation statistique semble être allée croissante : en 1989, le ministère de l'Éducation crée un Observatoire de la vie étudiante<sup>4</sup> destiné à produire des enquêtes nationales sur les étudiants, puis chaque établissement se dote progressivement de son propre observatoire.

Mais quelles traces reste-t-il des étudiants dans les archives des universités ? En 2011, l'université Paris 7-Paris Diderot a fêté les quarante ans de son existence et les dix ans de son service d'archives. Depuis une décennie, les archivistes ont

---

<sup>1</sup> Chiffres de l'INSEE, 2012 :

[http://www.insee.fr/themes/tableau.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=NATTEF07113](http://www.insee.fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATTEF07113)

<sup>2</sup> Loi sur l'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre 1968.

<sup>3</sup> *Paris 7 Information*, n° 8, janvier 1976.

<sup>4</sup> Loi 89-486 du 10 juillet 1989.

progressivement organisé la production documentaire et collecté de nouveaux fonds. Au terme d'une décennie d'archivage, il nous a donc semblé intéressant d'analyser la présence des étudiants dans les archives de l'université et de la mettre en perspective avec les relations entre universités et étudiants.

## **Les étudiants dans les archives de l'université : état des fonds**

Avant d'entrer véritablement dans le vif du sujet, intéressons-nous au statut de l'étudiant à l'université. Selon le code de l'éducation<sup>1</sup>, l'étudiant est un usager qui bénéficie d'un service d'enseignement au sein de l'établissement ou à distance<sup>2</sup>. Il est donc essentiel qu'il soit identifié et connu avant même d'entrer en interaction avec les autres acteurs de l'université.

Nous proposerons de réaliser cet état des fonds en partant des différents rôles que peut avoir cet usager au sein de l'université : d'abord en tant qu'individu, puis en tant que personne en formation et acteur de la « vie étudiante ».

### *La gestion de l'étudiant en tant qu'individu*

À l'aube de son parcours dans l'établissement, l'étudiant procède à son inscription, qui se matérialisera sous la forme d'un dossier enrichi par la suite de ses succès ou de ses échecs. Cette catégorie typologique regroupera donc autant les registres, récapitulatifs administratifs et pédagogiques, que ce que nous appelons « dossier de l'étudiant », qui comprend des informations relatives à l'état civil, au cursus passé et au suivi de l'étudiant au sein de l'établissement. Certains éléments du dossier sont parfois conservés séparément pour des raisons pratiques ou informatiques : ainsi, à l'université Paris 7, les demandes de transfert sont isolées du dossier et une partie du suivi de l'étudiant est dématérialisée<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Article L811-1.

<sup>2</sup> Une nouvelle forme de cours en ligne se développe depuis peu et la plateforme nationale de cours en ligne (Massive open online course-MOOC), France université numérique, a été inaugurée fin 2013 : <https://www.france-universite-numerique-mooc.fr/>

<sup>3</sup> Depuis les années quatre-vingt-dix, les universités utilisent des logiciels de gestion des étudiants, comme le logiciel « Apogée », proposé par l'Agence de mutualisation des universités et établissements (AMUE), ou développent leur propre logiciel en interne.

*L'étudiant en tant qu'étudiant : ses productions (copies, rapports et mémoires)*

L'étudiant laissera naturellement d'autres indices de son parcours dans l'établissement. Les contrôles de connaissances, nécessaires pour l'obtention d'un diplôme ou la validation d'un cursus, engendrent de nombreux documents : copies d'examen, rapports de stage, mémoires ou encore thèses de doctorat.

Notons que la masse totale de cette production documentaire s'est considérablement accrue en moins de quarante ans, suite logique de l'augmentation exponentielle du nombre de bacheliers admis en établissement d'enseignement supérieur. Aussi, s'il semblait encore possible de conserver la totalité des copies d'examen d'un contrôle de connaissance de niveau maîtrise en 1970, la problématique de gestion des espaces a rapidement conduit à l'adoption de critères de tri. En 2005, l'administration des archives publiques a donc donné des consignes d'évaluation des copies d'examen et recommandé le tri selon des critères statistiques<sup>1</sup>. Il en est de même pour les mémoires et les rapports de stage, qui sont soumis à une évaluation selon des critères quantitatifs et qualitatifs.

Face à cela, les thèses bénéficient d'un traitement de faveur : travaux étudiants, certes, mais également travaux de recherche, elles sont déposées dans le réseau des bibliothèques universitaires<sup>2</sup> ou sur la plateforme STAR (Signalement des thèses électroniques, archivage et recherche) de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur<sup>3</sup>.

*L'étudiant et son intégration dans l'université*

Le code de l'éducation prévoit également qu'un certain nombre de services et d'actions soient organisés autour des publics de l'université. Il en est ainsi pour le suivi médical des populations étudiantes<sup>4</sup> : des examens préventifs avec une dimension médicale, psychologique et sociale sont prévus au cours

---

<sup>1</sup> Circulaire DPACI/RES/2005-003. Instruction de tri et de conservation pour les archives reçues et produites par les services et établissements concourant à l'éducation nationale, partie 3.4.

<sup>2</sup> Arrêté du 25 septembre 1985 relatif aux modalités de dépôt, signalement et reproduction des thèses ou travaux présentés en soutenance en vue du doctorat.

<sup>3</sup> Arrêté du 7 août 2006 relatif aux modalités de dépôt, de signalement, de reproduction, de diffusion et de conservation des thèses ou des travaux présentés en soutenance en vue du doctorat.

<sup>4</sup> Décret n° 2008-1026 du 7 octobre 2008 relatif à l'organisation et aux missions des services universitaires et interuniversitaires de médecine préventive et de promotion de la santé.

des trois années de licence, des visites médicales sont proposées et des actions de prévention des risques sanitaires et sociaux et de conseil sont également organisées.

Les parcours étudiants se retrouvent donc dans les archives des services universitaires ou interuniversitaires de médecine préventive, sous forme de « questionnaires-santé » qui sont la résultante directe des examens préventifs effectués au niveau licence, ou, en creux, dans les publications des services de médecine préventive, dans leurs rapports d'activités ou dans les guides-santé édités.

Au-delà, l'intégration de l'étudiant dans l'université transparaît dans les archives des services des sports, de la culture ou de la communication : le service des sports met à disposition des étudiants ses équipements et ses programmes de cours, dans le but de valider un enseignement, de pratiquer un sport de haut niveau ou simplement de se divertir.

Les services de la culture et de la communication offrent des structures logistiques et, de fait, sont souvent sollicités pour la promotion de travaux étudiants ou d'activités associatives étudiantes (humanitaire, art, actions sociales, etc.).

### *L'étudiant en formation continue*

Il existe un dernier type de population étudiante, celui de la formation continue et de la formation « tout au long de la vie » : les universités n'accueillent pas seulement des étudiants en formation initiale, mais proposent aussi des cursus adaptés aux personnes en activité qui souhaitent acquérir de nouvelles compétences.

La gestion des étudiants de formation continue diffère d'un établissement à un autre, aussi les archives des dossiers de ces étudiants pourront se trouver soit dans les structures centrales de scolarité, soit dans les services de formation continue.

À l'université Paris Diderot, deux services au sein du pôle de formation continue sont particulièrement intéressants de ce point de vue : la Section des étudiants empêchés et l'Université ouverte. Ces deux services proposent un enseignement varié à des populations particulières, les détenus des maisons d'arrêt de la région parisienne pour la Section des étudiants empêchés, les personnes retraitées, les curieux et passionnés pour l'Université ouverte. La Section des étudiants empêchés prépare les étudiants aux diplômes nationaux

sur l'année universitaire, tandis que l'Université ouverte propose des enseignements ponctuels sous forme d'écoles d'été, de cycles de cours, etc. Les archives de ces structures renseignent sur le profil des étudiants mais offrent aussi des informations précieuses sur l'adaptation du contenu pédagogique à des situations originales d'enseignement.

## **Quelles relations l'université entretient-elle avec ses étudiants ? Analyse à partir des sources archivistiques**

### *L'évolution du dossier de l'étudiant*

Le dossier de l'étudiant constitue une source de choix pour approcher l'étudiant en tant qu'individu. Après l'éclatement de la Sorbonne, les nouvelles universités reprennent la gestion des dossiers des étudiants qui leur sont affectés et continuent de compléter la fiche cartonnée de suivi de la scolarité. Cette fiche comprenait alors le nom de l'étudiant, son adresse, sa nationalité, ainsi que la date d'obtention de son baccalauréat ou le cas échéant de sa dispense. Une photographie était parfois collée sur le coin supérieur droit de la fiche. Puis le gestionnaire complétait un « tableau des examens » chaque année en indiquant la date de passage, la nature du certificat et le résultat de l'étudiant. Un tampon était apposé sur le tableau lorsque l'étudiant obtenait un diplôme. Des justificatifs de scolarité et des bulletins de paiement des droits d'inscription complétaient le dossier de l'étudiant. Enfin, une fiche familiale d'état civil était demandée au nouvel inscrit pour justifier de son identité.

Pour les étudiants inscrits après la création de l'université Paris 7, les gestionnaires adoptent un nouveau modèle de fiche qui s'inscrit dans la continuité de l'université de Paris. Les informations individuelles demandées à l'étudiant restent les mêmes, seule une case « profession » est ajoutée. Le tableau présenté sur la partie inférieure de la fiche est condensé pour davantage de lisibilité. Chaque inscription annuelle est représentée par une ligne sur laquelle figurent l'année universitaire, la date d'inscription et le parcours suivi, puis les informations relatives à la quittance et au paiement de la sécurité sociale. À la fin des années quatre-vingt-dix, le modèle change et des informations complémentaires sont demandées à l'étudiant sur son parcours antérieur, mais le nouveau formulaire s'inscrit encore dans la continuité du précédent.

L'étude des dossiers étudiants nous apprend donc qu'à l'université Paris 7, le bureau des inscriptions ne conserve que les informations minimales relatives à l'état civil et aux inscriptions des étudiants. La gestion est surtout comptable, l'organisation pédagogique étant laissée aux unités d'enseignement et de recherche (UER) auxquelles succèdent des unités de formation et de recherche (UFR). Ces unités établissent des fiches pédagogiques individuelles qui indiquent le détail des enseignements suivis par l'étudiant. Les gestionnaires complètent ensuite le dossier individuel en intégrant une trace de tous documents fournis par l'étudiant ou produits par l'administration au sujet de l'étudiant. Les informations ajoutées par le gestionnaire dans le dossier témoignent d'une proximité dans la gestion de la scolarité, et il n'est pas rare de retrouver la mention d'indications plus personnelles conservées pour mémoire par le gestionnaire. Malheureusement, ces dossiers ont souvent été considérés comme des outils de gestion immédiats et détruits avant la création d'un service d'archives. D'autre part, l'informatisation de la gestion étudiante tend à faire disparaître les dossiers papier au profit d'une gestion informatisée sur un logiciel dédié. Seule une poignée d'unités de formation et de recherche maintiennent encore l'utilisation de dossiers individuels.

### *Du document à la donnée*

L'informatisation a conduit à une évolution de la gestion des étudiants et de la relation entre l'université et les étudiants.

Dès le début des années soixante-dix, l'université Paris 7 témoigne d'un souci de mieux connaître ses populations étudiantes. En 1976, elle consacre un numéro de son journal *Paris 7 information* au profil de ses usagers et aux méthodes de collecte de l'information<sup>1</sup>. Intitulé « Étudiant, es-tu là ? À la recherche de l'étudiant perdu », l'article décrit le système mis en place pour recueillir et analyser les statistiques. Dès les premières années d'existence de l'université, un bureau des études et statistiques est créé et collecte des informations sur l'étudiant en relation avec le bureau des inscriptions. Lorsqu'il postule à l'université, l'étudiant doit remplir une demande d'inscription dans laquelle il indique « sa situation de famille, celle de son père [et] l'emploi professionnel qu'il envisage d'exercer durant l'année universitaire »<sup>2</sup>. Un service

---

<sup>1</sup> *Paris 7 Information*, n° 8, janvier 1976.

<sup>2</sup> « Étudiant es-tu là ? À la recherche de l'étudiant perdu... », *Paris 7 information*, n° 8, janvier 1976, p. 7.

de régulation code les réponses au questionnaire et envoie une partie du formulaire au Centre inter académique de traitement informatique. Ces enquêtes « institutionnelles » sont complétées par des questionnaires internes aux unités d'enseignement et de recherche ou créés par des chercheurs en sociologie.

L'article paru dans *Paris 7 information* témoigne d'un souci précoce de l'université de connaître ses usagers et d'améliorer l'accueil des étudiants. Ce discours s'inscrit en contraste avec la minceur des informations conservées dans les dossiers individuels des étudiants. Dès la création de l'université, deux circuits coexistent : un circuit d'inscription, pour lequel seules des informations administratives sont collectées et un circuit statistique, qui enquête en profondeur sur le profil des étudiants et leur vision de l'université.

L'intérêt du ministère et des universités pour les statistiques étudiantes ne se dément pas au fil des années. Nous l'avons vu, en 1989, un Observatoire de la vie étudiante (OVE) est créé à l'échelle nationale pour harmoniser les données et produire des statistiques. L'université Paris 7 attend pour sa part l'année 2005 pour se doter d'un observatoire local, chargé de contribuer à une meilleure connaissance des populations inscrites, d'analyser les parcours de formation et d'appréhender l'insertion professionnelle des étudiants diplômés<sup>1</sup> à partir des bases de données utilisées à l'université.

### *L'université et l'engagement étudiant*

Ce portrait des relations entre les universités et les étudiants ne serait pas complet sans aborder la question de l'engagement associatif. Les archives de l'université Paris 7 attestent de la vivacité des initiatives étudiantes, qui touchent à des thématiques très variées : sports, loisirs, insertion professionnelle, syndicalisme, etc.

Avant même la création officielle de l'université Paris 7, son comité provisoire manifeste le souci de réserver des espaces à la vie associative et syndicale sur le campus de Jussieu. M. Deveze, membre du comité, est chargé de rédiger un rapport, intitulé « Information, libertés syndicales et politiques », qui sanctuarise des espaces de parole et d'affichage et crée des lieux d'animation<sup>2</sup>. Les associations hébergées dans les facultés de l'ancienne université de Paris peuvent se rattacher à l'université Paris 7. Cette tradition d'hébergement se

---

<sup>1</sup> [http://www.univ-paris-diderot.fr/sc/site.php?bc=OVE&np=1\\_OVE](http://www.univ-paris-diderot.fr/sc/site.php?bc=OVE&np=1_OVE)

<sup>2</sup> Procès-verbal de la réunion du comité provisoire du 7 octobre 1970, conservé sous la cote 20140281/2 (versement aux Archives nationales prévu en novembre 2014).



poursuit encore aujourd'hui, et vingt-cinq associations étudiantes ont leur siège social dans les locaux de l'université en 2014. Pour domicilier une association au sein de l'établissement, les étudiants formulent une demande auprès de la présidence en y joignant leurs statuts et la copie du récépissé de déclaration en préfecture. L'université assure ensuite la publicité de ces associations et édite une brochure annuelle des activités proposées.

Certaines associations sont en outre financées par l'université. En 1991, le Centre régional des œuvres sociales et universitaires (CROUS) adopte un plan social étudiant, qui « remplace l'étudiant au cœur du système universitaire »<sup>1</sup> et permet la création de commissions sociales d'établissement (CSE), chargées d'attribuer des aides individuelles ou collectives aux étudiants. La vocation première de ces aides est d'aider les étudiants en difficulté, mais un certain montant est alloué aux projets pédagogiques, culturels ou sportifs proposés par les usagers de l'université. L'implication de l'État se confirme avec la circulaire 2001-159 du 29 août 2001 sur le « développement de l'engagement associatif et des initiatives étudiantes » qui donne la priorité aux actions étudiantes. Les universités doivent créer une commission dédiée à l'allocation de ces crédits et la commission sociale d'établissement de Paris 7 devient alors une Commission sociale et d'initiatives étudiantes (CSIE), composée d'élus des conseils centraux de l'université et de représentants extérieurs. Tous les dossiers déposés auprès de cette commission sont conservés au bureau des archives et témoignent de la variété des initiatives étudiantes.

Enfin, l'engagement étudiant s'articule avec l'activité culturelle de l'université. Les services de la culture et de la communication travaillent régulièrement avec les étudiants volontaires pour monter des journées de sensibilisation telles que la Fête de la science ou des ateliers culturels. Les affiches et les photographies des événements, également conservées dans le service d'archives, détaillent ces initiatives.

Depuis les années soixante-dix, l'université a donc construit des liens étroits avec les associations hébergées dans ses locaux. L'articulation entre les étudiants et les services administratifs se veut plus souple pour monter des projets profitables à l'étudiant et à l'établissement. Le service d'archives de l'établissement a logiquement souhaité participer à cette dynamique et travailler en collaboration avec les étudiants.

---

<sup>1</sup> Courrier du CROUS au président de l'université Paris 7 du 22 avril 1992 (Archives de l'université Paris 7, cote Co 314).

## **Archives et étudiants : quelles interactions ?**

### *Le service d'archives et les étudiants : pistes de collaboration*

Les services d'archives en université sont des services d'archivage intermédiaire : ils collectent et préparent les versements qui seront ensuite conservés aux Archives nationales ou dans les Archives départementales. Mais ils sont également partie intégrante de la structure universitaire et doivent justifier de leur plus-value auprès de leur hiérarchie. Outre le support aux structures dans la gestion de leurs documents, les archivistes peuvent offrir des services dans le cadre des activités d'enseignement, à l'image de ce qui se pratique dans les services éducatifs d'Archives départementales. Mais, à l'université, il s'agit moins de favoriser le premier contact avec le document d'archives que de l'utiliser comme source ou document support dans les activités d'enseignement et de recherche. Le bureau des archives de l'université Paris 7 a ainsi établi plusieurs collaborations au sein de son établissement.

Depuis 2011, il participe à la séance d'introduction du cours d'initiation aux archives de la licence 3 d'Histoire animé par Sophie Cœuré. La séance de trois heures est divisée en deux parties égales : dans un premier temps, les étudiants découvrent les notions d'archivistique, puis ils visitent les magasins d'archives de l'université et reçoivent une présentation des activités du bureau des archives. Ce contact est l'occasion pour les archivistes de faire découvrir leur métier et d'aider les étudiants à comprendre la logique d'organisation des archives<sup>1</sup>.

Le bureau des archives travaille également avec le master « Journalisme scientifique » de l'UFR Lettres, arts et cinéma. Dans le cadre de leur enseignement d'initiation au journalisme vidéo, les étudiants de master 1 réalisent des témoignages oraux sur la base d'un cahier des charges établi par le service d'archives. Auparavant, les archivistes leur donnent un cours de deux heures sur les archives orales et leur méthodologie, afin de les préparer au témoignage qu'ils devront réaliser<sup>2</sup>. Cette collaboration très réussie permet au

---

<sup>1</sup> Ces séances font d'ailleurs émerger des questionnements de la part des étudiants sur leur propre production : s'ils sont étonnés d'apprendre que leurs copies d'examen sont détruites au bout d'un an, ils s'interrogent sur le statut, privé ou public, de leurs prises de notes lors des cours magistraux et des travaux dirigés.

<sup>2</sup> Sur le sujet, voir MOYSAN (Magalie), « Constituer un patrimoine oral à l'université Paris Diderot : une expérience collaborative », *La Gazette des archives*, n° 231 « Les archives d'enseignement supérieur et de recherche » (2013-3), Association des archivistes français, Paris, p. 123-132.

service d'archives d'obtenir des témoignages vidéo d'enseignants-chercheurs que ses moyens humains et techniques ne lui permettraient pas de réaliser autrement. Les archivistes peuvent également participer à l'une des missions essentielles de l'université qu'est l'enseignement et transmettre leur savoir-faire aux étudiants.

Depuis 2013, le bureau des archives travaille à établir des relations plus étroites avec les enseignements d'histoire et d'histoire des sciences de l'université. Les archivistes ont ainsi présenté leurs fonds d'archives aux assemblées générales des départements concernés pour proposer de participer à des cours de méthodologie sur l'exploitation des sources d'archives et inciter les étudiants à réaliser leurs premiers travaux de recherche sur des fonds conservés à l'université. Ce travail de présentation des activités du service d'archives se poursuit avec la création d'un comité sur les archives rattaché au conseil scientifique de l'établissement et chargé de réfléchir à la valorisation des fonds d'archives.

#### *La collecte des fonds d'association et d'étudiants*

Si les archives administratives font l'objet d'une politique de collecte, comme, dans une moindre mesure, les archives pédagogiques et scientifiques, le prisme par lequel nous rencontrons l'étudiant dans l'université se fait toujours du point de vue de l'établissement. Les archives associatives et étudiantes sont les grandes absentes des politiques d'archivage : alors que, dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche anglo-saxons, les services d'archives collectent et reçoivent les archives des *alumni*, des *sororities* et *fraternities* ou des anciens élèves célèbres restés attachés à leur *alma mater*, les universités françaises n'ont pas développé d'actions de sensibilisation, de formation ou de collecte, quand bien même le service d'archives pourrait être l'endroit idéal pour capter ce patrimoine particulièrement riche, mais très fragile.

En effet, à l'inverse de leurs équivalents anglo-saxons, les associations étudiantes « sur le campus », parce qu'elles ne tiennent que sur l'engagement, sont des structures très mouvantes pouvant du jour au lendemain décevoir et renaître quelques temps après : en suivre la vie constitue une activité à part entière, que très souvent les services d'archives n'ont pas les moyens de s'offrir.

Il en va de même pour les archives étudiantes : les universités françaises, trop jeunes et souvent déconsidérées dans l'imaginaire collectif par rapport aux grandes écoles, n'ont pas su se constituer une identité propre, tant au niveau des personnels qu'au niveau des étudiants qu'elles forment. La collecte des archives d'étudiants reste donc encore assez faible aujourd'hui.

Mais c'est un rôle que les services d'archives en université devront développer lorsqu'ils auront gagné en maturité. L'accueil des fonds d'archives étudiants peut en effet s'inscrire dans une politique plus générale de collecte, qui permettrait de souligner la complémentarité entre archives institutionnelles d'un côté, et archives personnelles et associatives de l'autre.

Les universités françaises ont construit leur relation avec les étudiants sur un paradoxe : depuis leur création, elles montrent leur volonté d'intégrer la vie étudiante au sein de l'établissement, mais les interactions entre administration et étudiants restent limitées si on les compare avec les modèles anglo-saxons. Cette distance se ressent logiquement dans les archives des universités, à partir desquelles l'historien peinera probablement à dresser un portrait fidèle des étudiants. En outre, l'administration des archives doit gérer la masse de documents produits et proposer un échantillonnage suffisamment riche pour intéresser l'historien sans le noyer dans le volume d'informations.

Mais l'intégration au sein d'un établissement d'enseignement supérieur est un atout pour les archivistes, qui ont l'occasion de sortir de la gestion administrative pour travailler au contact des étudiants. La collaboration pédagogique entre archives et étudiants peut alors permettre de réaliser des projets intéressants dans lesquels chacun y trouve son intérêt.

Charlotte MADAY  
Bureau des archives  
Université Paris Diderot  
charlotte.maday@univ-paris-diderot.fr

Magalie MOYSAN  
Bureau des archives  
Université Paris Diderot  
magalie.moysan@univ-paris-diderot.fr